

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 28 JANVIER 2016
PROCÈS VERBAL**

Date de convocation : vendredi 22 janvier 2016

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de conseillers présents : 54

Nombre de conseillers votants : 65

TITULAIRES PRÉSENTS :

Stéphane SAUVAN – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Alain LEMARCHAND – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Pierre LÉCUYER – Jean-Pierre DUVÉRE – Christian WUILQUE – Patrice YUNG – Christian RENONCOURT – Jacky VASSARD – François CHARLIER – Jacky FLEITH – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Albert NANIYOULA – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Pascal LEMAIRE – Samuel ONFRAY – Nadine TERNISIEN – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Jean-Jacques COQUELET – Bernard CANCALON – Rachida DORDAIN – Ousmane N'DIAYE – Maryline NIAUX – Mickaël AMSALEM – Anne-Marie JOURDAN – Jean-Claude CHRISTOPHE.

**CONSEILLER SUPPLÉANT PRESENT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN
TITULAIRE EXCUSÉ :**

Daniel BAYART.

POUVOIRS :

Monsieur LEVITRE à Monsieur LANIC, Madame DESHAYES à Monsieur LEMARCHAND, Madame DUMONT à Monsieur RENONCOURT, Madame BENAMARA à Monsieur CANCALON, Madame PERCHET à Monsieur LÉCUYER, Monsieur LE ROUX à Monsieur PRIOLLAUD, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Madame LEMAN à Monsieur DUVÉRE, Madame OUADAH à Monsieur WUILQUE, Monsieur LECERF à Madame DUVALLET, Madame CHASSY à Monsieur JACQUET.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Gaëtan LEVITRE – Jacqueline PONS – Guillemette NOS – Marie-Dominique PERCHET – Jean-Jacques LE ROUX – Hafidah OUADAH – Céline LEMAN – Sylvie LANGEARD – Marie-Pierre DUMONT – Angélique CHASSY – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Maryannick DESHAYES – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Fatia DJEMEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Marie Le CALONEC – Vincent VORANGER – Hervé NEVEU – Laurent PORTENEUVE.

Secrétaire : Ousmane N'DIAYE.

Monsieur LEROY ouvre la séance :

« En ce début d'année, j'adresse tous mes vœux à ceux que je n'aurais pas encore rencontrés malgré les nombreuses et sympathiques cérémonies vécues dans nos communes.

Nous avons tous apprécié ces moments de convivialité et j'ai été particulièrement sensible aux témoignages de gratitude des uns et des autres envers l'agglo pour les travaux réalisés, les financements apportés et le soutien constant que nos agents et fonctionnaires apportent en permanence à chacune de nos communes.

J'ai aussi entendu la volonté unanimement exprimée de travailler ensemble, de dépasser nos clivages partisans pour résoudre les problèmes de nos concitoyens et d'amener de la sérénité dans nos débats.

En effet, l'année 2016 devrait être moins turbulente que l'année dernière. C'est une année sans élection (à moins que l'un d'entre nous publie prochainement un livre... en prévision des primaires) ; donc idéale pour un travail en commun pour faire avancer les grands dossiers :

- *le projet de territoire et les grands axes stratégiques pour un développement plus local et harmonieux,*
- *le lancement du PLUi,*
- *Le THD avec une réunion du bureau le 4 février suivi d'une présentation en conseil communautaire,*
- *les dossiers structurants.*

Et les travaux prévus dans toutes les communes sans exception, inscrits dans le budget soumis au vote dans un instant, élaborés avec beaucoup de précision dans chaque commission technique.

La priorité donnée aux investissements qui se montent à 30 millions cette année pour préparer l'avenir, conserver le coup d'avance sur nos voisins, renforcer notre pouvoir attractif, illustrer la symbiose réussie entre nos villes et nos villages. D'ailleurs, le dernier recensement l'a montré : dans l'Eure on souhaite habiter dans les villages tranquilles proches des villes dynamiques.

Enfin, pour répondre à la demande générale d'optimiser nos conseils communautaires et de concentrer nos débats sur les dossiers nouveaux, nous commencerons par les dossiers récurrents numérotés de 1 à 10. N'hésitez pas à poser des questions si vous le jugez utile » conclut-il.

16-01 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité (65 voix pour) de l'état des décisions du Président passées au titre du mois de décembre 2015.

16-02 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de bureau

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité (65 voix pour) de l'état des décisions du Bureau passées au titre du mois de décembre 2015.

16-03 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de M. Arnault DENEUVE – Travaux de rénovation et modernisation pour l'épicerie Le Cours des Halles située sur la commune de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité (65 voix pour) de passer une convention d'octroi de subvention avec M. Arnault DENEUVE et de lui verser une subvention d'un montant de 4 900 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

| Total | FISAC | Agglo Seine-Eure | Département 27 |
|-------------------|-------------------|-------------------------|-----------------------|
| 4 900 € HT | 2 450 € HT | 1 633 € HT | 817 € HT |

16-04 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT – Programme Local de l'Habitat -- Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité (65 voix pour) d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée, sous réserve de la production des pièces manquantes, les aides suivantes :

- 4 000 € au bénéfice de Mademoiselle POCHON Jessica et monsieur ADAM Cyril pour la construction de leur résidence principale à Pîtres,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle LEGOUTTEUX Sabrina et monsieur DAGNICOURT Alexandre pour la construction de leur résidence principale à Louviers,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle BRÉZAC Adeline et monsieur QUÉRÉ Brieuc pour la construction de leur résidence principale à Acquigny.

Le Conseil communautaire dit également :

- Que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention ;
- que le dispositif est applicable dans le cadre du PLH2 pour des offres émises et acceptées à partir du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 30 novembre 2017 ;
- que l'aide de l'Agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif, si possible préalablement à la signature de l'acte authentique d'acquisition du logement ou par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération ;
- que l'Agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés s'engagent à fournir à l'Agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'informations relatifs à l'opération ;
- que la dépense afférente sera imputée au budget communautaire sur le budget HABITAT à l'opération intitulée « Accession sociale » pour les années 2013 à 2017 dans la limite de l'enveloppe disponible et dans l'ordre d'arrivée des demandes ;
- que l'aide communautaire est de 4 000 € pour les ménages éligibles.

16-05 - FINANCES LOCALES – VOIRIE – Attribution de fonds de concours au titre des amendes de police à la commune d'Amfreville sur Iton – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté attribue à l'unanimité (65 voix pour) un fonds de concours au titre des amendes de police au bénéfice de la commune d'Amfreville-sur-Iton, pour un montant de 15 250 € HT.

16-06 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – VOIRIE – Attribution d'un fonds de concours au titre des amendes de police à la commune de Criquebeuf-sur-Seine – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté attribue à l'unanimité (65 voix pour) un fonds de concours au titre des amendes de police au bénéfice de la commune de Criquebeuf-sur-Seine pour un montant de 750 € HT.

16-07 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société BOLLORE ENERGIE pour son établissement sis à Louviers

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil de communauté décide à l'unanimité (65 voix pour) de rembourser la somme de 5 843,43 € à la société *Bolloré Energie* sise à Louviers.

16-08 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société SONEN pour son établissement sis à Louviers

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil de communauté décide à l'unanimité (65 voix pour) de rembourser la somme de 1 291,03 € à la société *Sonen* sise à Louviers.

16-09 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMUNICATION – Promotion du territoire – Marathon Seine-Eure – Convention avec l'association *Marathon Sport Evénement* en vue de l'organisation des 12^e marathon et Ekiden Seine-Eure

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté accepte à l'unanimité (65 voix pour) de passer une convention cadre formalisant l'organisation de l'épreuve et de verser la somme de 76 500 € à l'Association *Marathon Sport Evénement* en vue de l'organisation du 12^e marathon et Ekiden Seine-Eure.

En aparté au vote de cette délibération, Madame DORDAIN a informé l'assemblée de la démission de Monsieur QUÉZÉDÉ et de son remplacement par Monsieur LEQUERTIER, élu Président à l'unanimité lors de l'assemblée générale de l'association, tenue le 23 janvier dernier.

Madame DORDAIN a salué cette « *super équipe de bénévoles, qui mène un énorme travail sur le terrain pour organiser cette belle manifestation qui concerne de nombreuses communes de l'agglomération* ».

16-10 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS CONTRACTUELS – Modification de poste – Actualisation du tableau des effectifs

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté décide à l'unanimité (65 voix pour) de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante à compter du 22 janvier 2016 :

- Suppression d'un poste d'ingénieur à temps complet pour une durée déterminée de 3 ans,
- Création d'un poste d'attaché à temps complet pour une durée déterminée de 3 ans.

16-11 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budget Principal – Budget Primitif 2016 – Adoption

Faute d'un quorum suffisant, cette délibération n'a pas été adoptée.

Elle a néanmoins donné lieu au débat suivant :

Monsieur DELAMARE présente les grands chiffres des budgets primitifs 2016 (budget principal et budgets annexes).

Le budget principal représente une masse financière d'environ 72 M€, contre 38 M€ pour les budgets annexes. Environ 44 M€ sont consacrés à l'investissement (60 % pour le budget principal et 40 % pour les budgets annexes).

Il salue le « *travail de romain engagé dès septembre par Hervé NEVEU et Laurent PORTENEUVE ainsi que les Présidents de commissions et leur rapporteurs ; travail présenté lors de 3*

commissions spécifiques ainsi qu'à l'occasion du débat d'orientations budgétaires que nous avons eu au moins de décembre.

Ce budget est constitué de 250 chapitres, représentant 3 500 lignes budgétaires. Il traduit les besoins exprimés par les services et validés par les élus. Il est bâti sur deux grands principes de la comptabilité publique : l'annualité et, surtout, la sincérité ».

« Nous avons effectivement vu les principaux chiffres lors du DOB » rappelle Monsieur LEROY.

Ouvrant la discussion, Monsieur VASSARD s'interroge sur le contenu de l'opération 4801.

Il est répondu que cette ligne budgétaire correspond à l'opération menée sur le bassin versant du Zou, à Bohicon, pour un montant de 308 000 €, dont 250 000 € de subventions perçues de l'AESN et d'autres financeurs.

A son tour, Monsieur YUNG fait une déclaration :

« Monsieur le président.

Nous avons écouté attentivement la présentation du budget faite par Monsieur DELAMARE.

Le budget qui nous est présenté, dans un contexte contraint, réclamait rigueur et innovation, même si, avouons-le, de nombreuses collectivités aimeraient avoir les marges de manœuvres qui sont les nôtres et qui permettent de faire de l'agglomération Seine-Eure l'un des meilleurs investisseurs de Normandie. On pourrait à juste titre se demander, Monsieur le Président, comment il se fait qu'après avoir dit pendant des années que l'on dépensait trop, qu'il y avait des économies à faire on se retrouve avec des recettes en baisse et des dépenses en hausse.

Cependant le vote du budget n'est pas qu'une succession de chiffres qui pourrait s'apparenter à un vote purement technique.

C'est aussi un acte politique majeur dans la vie d'une collectivité. Il est l'incarnation des priorités que vous proposez à l'assemblée communautaire, il engage votre responsabilité et permet aux élus de vous accorder, ou non, leur confiance pour les années à venir. Il s'agit donc bien d'un acte politique. Notre démarche et notre vote se doivent de l'être également.

Après bientôt 2 ans de présidence nous faisons le constat d'une situation préoccupante, exprimée à haute voix par certains, ressentie silencieusement par beaucoup d'autres mais tous interrogatifs sur la suite à donner à leurs problèmes.

Nous allons essayer d'illustrer notre propos, brièvement, en trois points.

1-La gouvernance de notre agglomération montre des signes de défaillance importants :

Le jour de votre élection vous vous êtes fait le chantre d'une agglomération unie et surtout pas partagée en deux camps rivaux. Nous regrettons qu'en fait chacun peut constater que vous avez créé un véritable clivage qui rend parfois très difficiles les débats de notre assemblée ce qui est très dommageable.

Nous avons maintes fois tenté, mais sans succès, d'infléchir cette ligne de gouvernance. Des délibérations tombées du ciel, des projets non partagés, des élus parfois ignorés tout cela n'entraîne que de l'incompréhension et conduit à des blocages inutiles. Le contrat d'agglomération voté dans la douleur, la crèche d'Igoville ou l'achat de Henkel en sont une parfaite illustration. Ne pensez-vous pas Monsieur le Président qu'il aurait été préférable de discuter de la compétence patinoire avant de la présenter comme acquise dans le contrat d'agglomération ?

Ne pensez-vous pas Monsieur le Président qu'un sujet aussi important qu'une restructuration de l'administration de la CASE aurait mérité d'être discutée par les élus et le personnel avant d'être

définitivement adoptée ? Devant une désapprobation importante de notre part vous avez essayé de recoller des morceaux ce qui n'est jamais facile.

2-Les réalisations sont assez loin des engagements qui ont pu être les vôtres lors du contrat que vous avez proposé aux délégués communautaires lors de votre élection :

L'engagement au soutien aux projets des 37 communes se traduit par un saupoudrage qui ne dupe pas grand monde et encore moins les élus de ces communes qui doivent continuer à supporter des charges trop lourdes pour leur permettre de réaliser un projet structurant.

C'est le cas notamment des projets de voirie. Une politique intercommunale ambitieuse supposerait, sur cette compétence, l'étude d'une compétence pleine et entière qui, tout en préservant nos finances, aiderait les communes les plus en difficulté à exécuter des travaux indispensables.

On pourrait également parler de la compétence enfance-jeunesse qui devait rapidement évoluer mais dont on n'a pas encore vu le début d'un commencement. Curieusement le seul point positif pour nombre d'entre nous est la création du PLUI dont vous aviez pourtant assuré, lors de votre élection, qu'il ne verrai jamais le jour.

Enfin, dernier point, nous regrettons une vision stratégique qui a disparu et un certain conservatisme qui tend à s'installer :

Le projet de territoire qui avait été écrit et que vous aviez décrit vous-même comme une feuille de route pertinente a été mis aux archives et sera remplacé par un rapport d'expert rémunéré. L'intégration des compétences ressemble plus à des services rendus à certaines communes qu'à une décision stratégique.

Quant au débat sur l'évolution de l'intercommunalité, qui sera demain fondamentale sur notre territoire, il a été simplement balayé d'un revers de main. Nous souhaitons que les discussions avec nos amis d'Eure Madrie Seine reprennent le plus rapidement possible car nous savons par expérience que rien, dans ce domaine, ne se fait rapidement et que s'il faut laisser du temps au temps, il ne faut pas en perdre.

En conclusion, Monsieur le président, nous n'aspérons qu'à une seule chose c'est que notre assemblée retrouve une sérénité qu'elle n'a plus.

Il y a un mois quelques élus vous ont demandé de profiter du passage à 14 vice-présidents pour travailler sur une indispensable réorganisation. Après quelques heures de réflexion vous avez finalement refusé, ce qui est bien dommage.

Aujourd'hui, en désespoir de cause, nous demandons à chacun des élus de choisir entre continuer pendant 4 ans sur votre chemin, au risque d'une scission encore plus profonde, ou de travailler à une nouvelle gouvernance où tous les élus, sans exception, auront leur place pour faire de notre agglo le territoire innovant qu'il a toujours été au service de tous ses habitants.

C'est dans ce but que nous nous opposons à ce budget et que nous invitons ceux qui se retrouvent dans les objectifs développés à venir nous rejoindre même si ce n'est que provisoirement. Nous vous demandons, Monsieur le Président, un vote global de tous les budgets et, comme le prévoit le règlement, un vote à bulletins secrets.

Nous avons conscience que c'est embêtant, mais nous nous engageons à voter ce budget si les négociations avancent » conclut-il.

Monsieur LEROY ne partage pas les arguments développés par Monsieur YUNG :

«Vous évoquez le problème de la gouvernance et du soi-disant clivage qui serait né lors de la constitution de cette assemblée. Je réfute cette assertion puisque 4 postes de vice-présidents ont été attribués à l'opposition et que nous avons une stricte parité du nombre de rapporteurs. C'est plus qu'il n'y en avait sous la précédente mandature.

Nous faisons partie d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Nous sommes tous des élus avec nos oppositions, mais nous devons travailler ensemble, dans notre diversité, pour le bien des habitants. Cette philosophie se traduit dans le travail de nos commissions.

Compte-tenu du contexte lié aux résultats des trois dernières élections, cette assemblée s'est transformée en lieu de débat politique.

Je rejette l'idée du clivage. Je le rejette d'autant plus que le Contrat d'agglomération a été négocié avec la Région et le Conseil départemental, à l'époque dirigés par une majorité socialiste ; collectivités auxquelles j'ai rendu hommage à de nombreuses reprises pour la qualité du dialogue et du travail que nous avons mené en commun.

Saint Exupéry a dit :

- *« il n'y a pas de plus beau métier que d'unir les hommes ».*

Venons-en maintenant aux réalisations menées dans les 37 communes. Il y a une bien meilleure répartition ! Nous avons choisi de structurer notre action autour de 7 grands bassins de vie, afin de parvenir à un développement équilibré du territoire, justement autour de ces 7 bassins de vie.

En ce qui concerne la voirie, je salue le travail impulsé par Jacky BIDAULT au bénéfice des petites communes.

En matière de compétence Enfance-Jeunesse, nous avons recruté une directrice de service en août dernier. Nous avons également recruté un bureau d'études chargé de nous accompagner dans le déploiement du service sur le territoire. Dans ce domaine, comme dans d'autres, nous préférons le travail dans la discrétion à l'agitation.

Sur le PLUI... Vous me reprochez d'avoir mis en œuvre une démarche que vous souteniez. Un travail fruit d'une démarche collective qui va nous permettre de partager notre vision stratégique du développement du territoire.

Nous sommes également pour un développement plus local et plus intense. En témoigne notre action dans le domaine de l'économie circulaire, de l'économie sociale et solidaire et l'intérêt que nous portons au projet de monnaie locale souhaitée par la société civile.

J'ai une vision très claire et très simple que je ne cesse de répéter : Nous avons la chance d'avoir une diversité de communes rendant notre territoire attractif. Nous devons réussir la symbiose entre les villes et les villages. Les communes rurales ont un fort pouvoir attractif comme le montrent les résultats du recensement 2015 dans l'Eure. On s'installe volontiers à proximité des villes dynamiques. Ce développement attractif du territoire, c'est ce que nous cherchons !

- *Adapter l'offre d'emplois à la population. Le territoire compte 15 % de chômeurs de catégorie A, et 15 % de chômeurs dans les catégories B, C et D.*
- *Sur les 30 000 emplois que propose notre territoire, 12 500 sont occupés par des gens qui vivent ailleurs. Cela engendre de la pollution, des pertes de ressources pour les commerçants et artisans locaux, mais aussi pour les ménages qui ont des frais de déplacement Il faut donc développer un nouvel habitat adapté aux emplois du territoire.*
- *Préserver la qualité de vie et l'environnement.*

Tout ceci est parfaitement cohérent et cette vision du développement du territoire est comprise par la plupart d'entre nous... Je crois que, derrière cette intervention de Patrice YUNG, il y a beaucoup d'amertume suite à mon élection.

Mais en ce qui me concerne, mon respect des élus municipaux est total. Ma porte est toujours ouverte. Je rejette donc en bloc toutes ces assertions qui, malheureusement, tiennent de la manœuvre politique.

Regardons maintenant les budgets. Une chose est sûre, c'est la baisse de 2 M€ de nos recettes. Mais dans ce contexte tendu, nous maintenons une capacité d'autofinancement élevée qui nous permet d'inscrire 45 M€ en investissements ; somme qui tient aussi au résultat des actions passées auxquelles j'ai toujours fait référence.

Je suis convaincu que nous construisons quelque chose de beau et grand ensemble.

Mais puisque vous demandez un vote global à bulletin secret, je vous propose de le voter chapitre par chapitre ».

Monsieur BIDAULT rappelle son action en matière de voirie :

« En 2013, le budget consacré au renforcement des routes s'élevait à 2,6 M€. En 2014, il s'élevait à 3 M€ et, cette année, nous avons inscrit une somme de 3,644 M€. Ce budget permettra de renforcer des kilomètres de routes supplémentaires au bénéfice de toutes les communes. En commission, je n'ai jamais entendu la moindre réflexion...

Quant aux aménagements qualitatifs, les chiffres sont effectivement en baisse parce qu'il est difficile, pour les petites communes, de financer les travaux à hauteur de 32,5 %.

Néanmoins, en 2015, l'agglomération a financé des travaux à hauteur de 3,6 M€ sur Val de Reuil, 1,137 M€ à Louviers, 1,1 M€ à Pont de l'Arche et 420 000 € au Vaudreuil.

Je ne comprends donc pas cette attaque envers la voirie. Aujourd'hui, toutes les communes peuvent bénéficier de deux petits aménagements durant la mandature » rappelle-t-il.

Monsieur YUNG précise à Monsieur BIDAULT qu'il ne parlait pas des travaux menés mais de la compétence Voirie en général.

« Je suis extrêmement choquée par le texte qui a été lu, intervient Madame TERLEZ. Je reviens de 3 jours passés aux assises de l'énergie. Un des intervenants a monté un atelier de « construction des désaccords » dans lequel il nous a expliqué que ce qui nuit au débat, c'est le malentendu, la suspicion, la mauvaise foi. Dans ce débat, nous constatons une interprétation sauvage. La mauvaise foi subsiste et il y a du malentendu. Tout ceci est nuisible à la gouvernance.

Dans votre intervention, Patrice, vous avez soigneusement omis de citer les actions mises en place en direction du maintien à domicile, de la politique de la Ville, la plateforme de rénovation énergétique, la ressourcerie, l'emploi local, l'enfance-jeunesse. C'est tout simplement un procès de mauvaise intention, bâti sur de la mauvaise foi, que vous faites à cette majorité. Notre projet global s'inscrit dans le temps.

Quel est votre projet de territoire en matière de transition énergétique ? Nous pouvons aussi nous poser la question sur le logement, sur l'action sociale, etc. Ce serait bien que nous soyons un peu plus respectueux les uns envers les autres. Le comportement clivant est de votre côté, pas du nôtre ».

Applaudissements dans la salle.

A son tour, Monsieur MOGLIA présente son point de vue :

« Tout d'abord, j'aimerais rendre hommage au travail qui a été mené par les élus et les administratifs. A cet effet, j'adresse mes remerciements à Hervé NEVEU et Angélique HEBERT HILAIRE. Pour autant, nous sommes dans un budget contraint. Les budgets ont donc été revus à la baisse pour mieux tenir compte des travaux qui seront lancés.

Mais il y a aussi de bonnes nouvelles, comme l'implantation d'Hermès. Et le fait que nous poursuivions le développement des parcs d'activités lancés sous la précédente majorité.

Je vais tout de même vous faire part de mon ressenti : je suis atterré par ce qu'a dit Patrice YUNG. Je le pensais pourtant démocrate qui respectait le verdict des élections. La rancœur, ça suffit ! Cela fait deux ans que Bernard LEROY a été élu. Nous assistons à une manœuvre aberrante. La cassure se provoque à l'initiative de Patrice YUNG, qui ne nous avait pas habitués à cela. Je suis stupéfait ».

« Il faut revenir au calme, cher Jean-Marc MOGLIA, intervient Monsieur JAMET. Il faut garder une certaine mesure... Votons ce budget » préconise-t-il.

« Arrêtez de penser que les autres ne pense pas ! » s'agace Monsieur MOGLIA.

« J'analyse une situation, reprend Monsieur JAMET. Nous siégeons au sein d'une institution démocratique dans laquelle toutes les opinions peuvent s'exprimer. Vous entendez une opinion contraire. Est-elle diffamante ? Non.

Elle reproche au Président une absence de vision. Je n'ai pas entendu d'avantage. Il est donc normal que la minorité reproche à la majorité. C'est son rôle.

A chaque anniversaire, elle remet en cause le pouvoir élu en visant le Président. Ce n'est pas grave. C'est un indice de bonne santé et de vigueur de la démocratie.

Venons-en maintenant aux interventions des uns et des autres.

Anne TERLEZ, je vous aime bien. Mais lorsque vous dites « suspicion », je ne peux être d'accord avec vous. Il s'agit de critique. Souffrez qu'une opinion contraire s'exprime, ni impertinente, ni insolente.

Les différentes interventions prouvent que Patrice YUNG a raison ! Si nous n'analysons pas, tout ceci ne veut rien dire. Il s'agit, ni plus, ni moins, qu'un catalogue. Une énumération.

Et puis il y a des gens qui se ferment comme des huîtres dès que nous parlons. C'est pourtant la démocratie. Cela arrive tout le temps »...

« Il faut tout de même avoir le courage de ses opinions, répond Monsieur LEROY. Jamais, quand nous étions dans l'opposition, nous n'avons procédé comme vous le faites ce soir ».

« Cette situation est peut-être due au fait qu'un groupe monocolor dirige l'agglomération » ironise Monsieur JAMET.

« Je n'avais pas prévu de prendre la parole, embraye Monsieur LANIC, mais je souhaite intervenir face aux attaques injustes et injustifiables dont a été victime Patrice YUNG.

Rires et réprobations dans l'assemblée.

Vous pouvez rire ou protester, poursuit Monsieur LANIC. Patrice YUNG a dirigé cette agglomération pendant 12 ans. Il a toujours travaillé en bonne intelligence avec tout le monde ; en toute honnêteté.

Nous, élus du Front de Gauche et assimilés, nous nous associons pleinement à sa déclaration courtoise, concise, complète qui dresse un constat triste de ce qu'est devenue notre agglomération depuis deux ans.

La CASE était une Formule 1 qui faisait la course en tête. Depuis deux ans, nous assistons à une rétrogradation qui est dommageable aux habitants.

Sur nombre de dossiers, nous sommes dans la trajectoire des projets lancés par l'ancienne majorité. Sur les nouvelles compétences, il n'y a pas de projet de développement. C'est le statu quo.

Quant aux petites communes, la situation commence à être dramatique. Elles ne peuvent pas bénéficier des fonds de concours, car elles n'ont pas les moyens de réaliser des investissements.

Au terme de ces deux ans, nous nous installons dans une gestion rabougrie, rétrécie, pépère. Nous voterons donc Contre cette gestion que nous déplorons ».

Monsieur DUFOR ne partage pas les idées émises par Monsieur LANIC au sujet de la compétence Enfance-Jeunesse :

« Je vais rafraîchir la mémoire de tout le monde, indique-t-il. Monsieur FOURNIER a lancé le cahier des charges de l'appel d'offres en avril 2015. L'appel d'offres a été déclaré infructueux en juin 2015. Nous l'avons donc relancé en septembre 2015. Nous avons reçu des réponses en octobre. Ces réponses ont été étudiées et nous avons reçu les candidats en décembre. Le bureau d'études a été choisi à la mi-décembre.

Nous aurons notre premier rendez-vous avec ce bureau d'études la semaine prochaine. Tout ceci pour dire que nous travaillons selon le temps de l'administration. Il aura fallu 9 mois pour bien démarrer ce dossier, mais il était difficile de faire plus rapide. J'ai donc du mal à entendre les critiques injustifiées puisque nous ne pouvions pas faire mieux. Dans quatre mois, des décisions seront prises » souligne-t-il.

A son tour, Monsieur ZOUTU fait part de son sentiment :

« Deux ans se sont écoulés depuis le changement de gouvernance. Il y a un malentendu, nous le constatons ce soir.

Que cela vienne de la majorité, ou de la minorité, nous nous balançons des choses à la figure. J'ai raison, tu as tort. Cela ne peut pas fonctionner !

Nous devons essayer de nous entendre, de communier ensemble. Nous avançons ensemble.

Je pense qu'il faut trouver le moyen de travailler intelligemment en créant un petit groupe de réflexion chargé de désamorcer les conflits.

Mais il est certain que les communes vivent de plus en plus mal, comme le prouve l'allocation de fonds de concours pour les communes qui ont les moyens et la cagnotte de la voirie qui ne sert pas. Il faut y réfléchir ! Et pas dans quatre ans ! Pensons au bien-vivre de chacune de nos communes ; il en va du bien de la communauté.

Nous devons également nous retrouver autour du futur de notre agglomération. Les élus de la communauté de communes Eure Madrie Seine souhaitent une discussion. Certains ont envie d'être avec nous. Je comprends l'argument selon lequel nous avons déjà fait une fusion. Mais il va bien falloir en parler, y réfléchir. Nous ne pouvons pas ne pas répondre. Les communes souffrent tragiquement. Notre développement passe par l'axe Seine ; il ne faut pas se tromper de chemin. Il faudra qu'on creuse nos idées pour avancer ».

Monsieur LEROY entend ces remarques et précise :

« Il ne m'a pas échappé que des communes de notre agglomération sont confrontées à des situations financières extrêmement préoccupantes qui ne sont pas de notre fait. A cet effet, je suis

prêt à revoir les mécanismes d'attribution des fonds de concours et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Pour autant, la pluri annualité des opérations d'investissement démontre quelques limites. Si nous souhaitons mener des investissements structurants d'envergure, le mécanisme actuel ne nous le permet pas.

Je rappelle également que nous avons créé un fonds doté d'1,5M€, pour les urgences, que nous pouvons mobiliser s'il le faut.

En matière de DSC, je suis d'accord avec vous ! Nous regarderons de plus près les mécanismes, en mars-avril, lorsque les chiffres qui nous manquent seront connus. La solidarité est au cœur de nos préoccupations. Nous ne laisserons personne en défaut de paiement.

Abordons maintenant la carte intercommunale. J'ai rencontré à deux reprises les représentants d'Eure Madrie Seine. Je les rencontrerai encore demain, lors de la CDCI. Il est clair que la situation de la CCEMS est très complexe. Ils sont très partagés ! Les uns veulent nous rejoindre, certains regardent vers Vernon et les derniers souhaitent un rattachement à l'agglomération d'Evreux. C'est un territoire atypique. Mais nous ne sommes pas fermés à la discussion.

Je vous rappelle que ni la CASE, ni la CCEMS ne sont concernées par le seuil des 15 000 habitants auquel fait référence la Loi NOTRe. Mais personne n'est fermé.

Si nous décidons de privilégier l'axe Seine, alors il faudra réfléchir à une intercommunalité qui regroupe Vernon, Gaillon et nous. Elle permettrait de gagner en efficacité économique, mais engendrerait une perte de proximité avec les communes.

Tous ces dossiers sont sur la table. Dans ces conditions, soutenir que l'agglomération n'a pas d'ambition me paraît curieux... Nous avons bien un coup d'avance !

De nombreuses intercommunalités sont composées de communes-dortoirs. Nous, c'est l'inverse ! Nous avons des emplois, mais il faut amener de l'habitat.

Nous devons donc avoir une vision claire des enjeux et apporter des solutions permettant les retours d'investissements sur le territoire.

Quant à notre stratégie de développement, elle semble convenir aux milieux économiques comme le prouve, entre-autres, le lancement réussi du dispositif « 100 chances 100 emplois ».

Je rejette donc cette idée d'absence de stratégie. Mais il faut avoir une vision partagée. C'est tout l'intérêt du projet de territoire. Personne n'en sera exclu »...

« Mon intervention se voulait une proposition pour casser l'ambiance qui existe » indique Monsieur ZOUTU.

« Est-ce moi qui la crée ? » questionne Monsieur LEROY.

« Dans ces conditions, pouvons-nous nous retrouver dans un petit groupe chargé de désamorcer les conflits naissants ? » propose de nouveau Monsieur ZOUTU.

Revenant sur l'idée – émise par Monsieur LANIC – que la CASE ne serait plus une Formule 1, Monsieur JUBERT souligne que « la CCI estime qu'il est très facile de travailler avec la CASE. Elle loue notre dynamisme, notre appétence ». Monsieur JUBERT profite de son temps de parole pour informer l'assemblée que « 98 % des foyers de l'agglomération seront connectés au très haut débit d'ici deux ans ».

« En parlant de mauvaise foi ! » relève Monsieur JAMET. « La liste des investissements revient alors que les deux années de votre mandat sont les pires que nous ayons connues en termes de

m² vendus ! Orange, VALOIS, EDF... Tout ça, c'était avant. Vous ne pouvez pas dire qu'avant, il n'y avait rien et que maintenant, il y a tout.

Quant à l'intervention de Daniel JUBERT, je rappellerai simplement que le travail a commencé il y a 5 ans. Reconnaissons à chacun quelques mérites.

Le Président préside. C'est à lui de décider que le malaise se poursuit ou de faire en sorte que cela se passe mieux » souligne-t-il.

« Ce climat n'est pas de mon fait » réitère Monsieur LEROY.

« Ne pas avoir la même vision, ce n'est pas ne pas avoir de vision, relève Madame TERLEZ. Ce n'est pas juste. La grande différence entre vous et nous, Monsieur JAMET, c'est que nous avons toujours reconnu ce qui avait été fait de bien par la précédente mandature. Il n'est pas juste de dire que cette majorité n'a pas de vision ».

« Ce texte n'est pas de moi, reprend Monsieur YUNG. Mais je le cautionne. Arrive un moment où nous devons nous dire ce que nous avons à nous dire. J'ai beaucoup d'admiration pour Anne TERLEZ et l'action qu'elle mène en matière de Politique de la Ville et de Développement durable. Mais comprenez-nous : ce n'est pas le boulot de l'opposition que de jeter des fleurs.

Ce texte, pas très violent, parle avant tout de notre mal-être vis-à-vis de la gouvernance mise en place depuis 2 ans ».

Au terme de cette intervention, Monsieur LEROY propose de déterminer, par un vote à main levée, s'il faut ou non voter les budgets à bulletins secrets.

Cette proposition fait bondir Monsieur COQUELET :

« Je ne comprends pas que vous deveniez subrepticement tatillons. En juillet, sur un sujet tout aussi important, on vote à main levée. Là, nous votons n'importe comment ! Vous proposez de voter à bulletins secrets comme nous avons voté à main levée pour HENKEL » !

« C'est une vérité qui n'est pas bonne à entendre, mais qui est vraie » insiste Monsieur JAMET.

« Ce fonctionnement est invraisemblable ! » ajoute de nouveau Monsieur COQUELET.

« Il ne fallait pas mettre d'autres délibérations, reprend Monsieur JAMET. En tant que Président, vous êtes maître de l'organisation des assemblées. Et de leur désorganisation, dans le cas présent ».

« Très honnêtement, vu ce qu'il s'est dit lors des différentes cérémonies des vœux, je ne pensais pas que cela se déroulerait de cette manière, répond Monsieur LEROY. Nous allons donc voter à main levée pour savoir si nous voterons, à bulletins secrets :

- le Budget général en Investissement et en fonctionnement*
- les 10 budgets annexes en Investissement et en fonctionnement.*

C'est obligatoire de toute manière. Cela fera 22 votes ».

Monsieur LEROY met cette proposition aux voix et 17 élus se prononcent à main levée en faveur d'un vote des budgets à bulletins secrets.

Ce résultat étonne les élus de l'opposition qui tablaient sur un minimum de 22 voix. Monsieur JAMET demande qu'il soit procédé à un nouveau vote.

Face au refus de Monsieur LEROY, s'en suit alors une relative confusion au terme de laquelle les élus de l'opposition décident de quitter l'assemblée.

Le calme revenu, il est procédé à un recomptage des élus présents qui amène à une somme de 35. La séance se poursuit donc normalement jusqu'à la fin de l'ordre du jour.

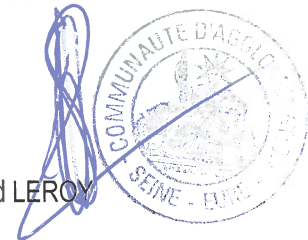
In fine il s'avère finalement qu'un élu suppléant a été compté présent alors que l'élu titulaire siégeait. Cet élu suppléant aurait normalement dû assister à la séance au sein du public. Le nombre d'élus titulaires s'élevait donc à 34, entraînant de facto l'absence de quorum.

Le quorum n'étant plus atteint depuis le départ des élus de l'opposition, les délibérations 11 à 35, pourtant votées, sont nulles et non avenues. Elles feront donc l'objet d'un nouveau vote lors d'un nouveau Conseil communautaire planifié le 4 février 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à minuit.

Le Président

Bernard LEROY



**Par délégation
Le Directeur Général**

Philippe LE GAL